



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe Hivernale Paris Ile-de-France par Equipes Messieurs & Dames Règlement 2021 / 2022

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Coupe hivernale est organisée par la Ligue Paris Île-de-France et réservée aux Clubs de 18 trous invités par celle-ci. Les clubs invités peuvent présenter une équipe Messieurs et/ou une équipe Dames (pas d'obligation d'une équipe masculine et d'une équipe féminine).

2. ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'engagement pour l'Épreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

Pour l'inscription d'une équipe féminine et une équipe masculine, le droit d'inscription de l'édition 2021/2022 est de **530€** (250 € pour l'équipe féminine & 280 € pour l'équipe Masculine).

Pour l'inscription d'une seule équipe féminine : **270 €**

Pour l'inscription d'une seule équipe masculine : **300 €**

Date limite de règlement des droits d'inscription : **31 octobre 2021**

Chaque Club devra déposer une liste de 30 joueurs potentiels pour l'équipe masculine et de 24 joueuses potentielles pour l'équipe féminine pour jouer cette compétition.

L'inscription des joueurs potentiels se fait exclusivement par Extranet et ce jusqu'à 7 jours avant la date du début des phases qualificatives minuit pour la phase qualificative ; soit le 6 novembre 2021 à minuit. Cette liste sera actualisée pour les phases finales.

3. RESPONSABILITES DES CLUBS

3.1 MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matches ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir les rencontres dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement exclusivement les jours de la semaine précédant le match.

Il est de la responsabilité du Capitaine de donner la liste des joueurs potentiels au club recevant.

3.3 RESPONSABILITES DU CLUB RECEVANT

3.3/1 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du directeur du club qui reçoit, ou de son représentant, d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Ouverture à 8h15 au plus tard : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Starter, règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive ou son représentant présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.
- Le directeur ou son représentant s'engage à faire respecter l'intégralité des points du règlement.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

3.3/2. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, conseils de personne non habilitée...

En particulier, il est demandé instamment aux capitaines de faire en sorte que les équipiers aient une tenue vestimentaire irréprochable tant sur le terrain que dans le club house et de prohiber : le port du jean, les casquettes à l'envers sur le parcours, le port de casquette dans les locaux etc...

Au plus tard 20 minutes avant l'heure du premier match, les capitaines remettront aux représentants de l'accueil du Club la fiche de composition de l'équipe (avec les index et n° de licence) et la feuille de match avec l'ordre de jeu des simples et des Foursomes.

A la fin de la rencontre le directeur du club ou son représentant qui reçoit veillera à ce que la feuille de résultats des matchs ait été complétée et signée ainsi **que** les feuilles de composition des équipes. Ces documents devront être envoyés par mail (contact@lgpidf.com) le soir même ou le lendemain matin à la Ligue de Golf Paris Île-de-France.

4. TABLEAU DES RENCONTRES

Les clubs inscrits sont répartis selon des critères établis par le Comité de l'Epreuve dans des poules de 5 clubs pour constituer la phase qualificative.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, il sera constitué 8 poules maximum chez les Dames et 8 poules maximum chez les Messieurs

Les clubs terminant 1^{ers} de leur poule sont qualifiés pour les ¼ de finales.

Si toutefois le nombre de poule est inférieur à 8, le ou les meilleurs seconds seront qualifiés afin d'arriver à 8 clubs.

Pour l'édition 2021-2022, une poule Promotion est créé chez les Messieurs.

Les 2 premiers clubs de cette poule, après la phase de qualification, participeront lors de l'édition 2022-2023 au niveau supérieur.

Parallèlement 2 clubs participant au tableau principal (avec les 40 clubs) seront reversés en Promotion.

Pour la détermination de ces 2 clubs voir point 8.2

Pour le bon fonctionnement de l'épreuve, il est à noter qu'une des Poules Dames ou Messieurs pourra comporter une équipe de la Ligue qui ne participera qu'à la phase de qualification. Si l'équipe de la Ligue venait à terminer 1^{ère} de sa poule, la seconde équipe de la poule serait alors qualifiée comme vainqueur de Poule. Et les meilleurs seconds seront choisis dans toutes les autres poules restantes.

5. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi pour les Dames et le dimanche pour les Messieurs.

Dates prévisionnelles :

Qualifications :

- Phase de poules du 13/14 novembre au 11/12 décembre 2021

Phases finales :

- ¼ de finale : 5-6 mars 2022
- ½ finale : 12-13 mars 2022
- Finale : 2 avril 2022

Le calendrier des rencontres sera finalisé lors de la réunion des capitaines.

Lors de la phase de qualification, le report d'une rencontre ne pourra être effectué que :

- Pour une raison exceptionnelle
- Après accord des 2 capitaines et du directeur du club recevant
- Après validation par la Ligue ; pour ce faire, la demande de report devra être envoyée à la Ligue par le capitaine du club recevant au moins 2 semaines avant la date théorique de la rencontre.

Toute rencontre reportée après respect des points précédents devra se dérouler au plus tard le 6 février.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

6. INDEX

L'index pris en compte pour chaque joueur ou joueuse est son index Club à la date limite d'inscription des joueurs/joueuses sur Extranet soit à la date du 6 novembre 2021.

Cet index figurera sur la liste des joueurs potentiels et sera valable pour toute l'épreuve

Tout index supérieur à 21 (Dames) ou à 17 (Messieurs) est compté pour 21 ou 17.

7. FORMULE JEU & ORGANISATION

7.1 FORMULE DE JEU

Dans les poules et dans le tableau final les équipes se rencontrent en Match play Scratch selon la formule suivante :

- **Pour les Dames : 5 Simples puis 2 Foursomes consécutivement**
- **Pour les Messieurs : 6 simples puis 3 Foursomes consécutivement**

7.2 MARQUES DE DEPART

Blanches pour les Messieurs et **Bleues** pour les Dames

Le Directeur du club recevant veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

7.3 COMPOSITION DES EQUIPES

- **Pour les Messieurs** : Equipes de 12 joueurs
 - **Total des index arrondis des simples** : égal ou > à 54
 - **Total des index arrondis des foursomes** : égal ou > à 54
- **Pour les Dames** : Equipes de 9 joueuses
 - **Total des index arrondis des simples** : égal ou > à 65
 - **Total des index arrondis des foursomes** : égal ou > à 52

7.4 ORDRE DE JEU

Les départs seront échelonnés **toutes les 8 minutes**.

Le regroupement de 2 matchs en simple sur le même départ n'est pas autorisé.

7.5 HEURES DES RENCONTRES

Le club recevant s'engage à ne faire partir aucune partie de 3 ou 4 balles avant le 1^{er} départ de la rencontre.

Le premier départ aura lieu à partir de 9h00 et au plus tard à 10h00 après accord du capitaine visiteur et du directeur.

Les départs doivent s'effectuer au trou n°1, à la suite les uns des autres, les simples suivis des foursomes.

Au départ du trou n°1, l'équipe visiteuse aura l'honneur.

7.6 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.
- Être titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
 - De la licence FFGolf de l'année en cours
 - D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

En cas d'infraction à cette règle les matchs disputés par les joueurs concernés seront perdus

Un joueur changeant de club de licence entre la phase qualificative et la phase finale ne pourra pas jouer avec son nouveau club s'il a participé à la phase qualificative avec l'ancien.

Par ailleurs, il est admis que dans la même année un joueur ayant disputé les phases finales avec un club pourra jouer la phase qualificative de l'édition suivante avec un autre club, à la condition que le transfert de licence ait bien eu lieu.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

7.7 ORDRE DES JOUEURS

Pour l'ordre de jeu le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueurs figurant sur la liste des joueurs potentiels (Exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondi à 12)

- Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leurs **index arrondis**.
- Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant de la somme des **index arrondis**. (Exemple = Foursome A : Joueur X (11,2 => 11) + Joueur Y (11,3 => 11) = 22).
Pour les Simples comme pour les foursomes, à index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.
- En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné sera perdu.

Ni la Ligue, ni le club recevant un match n'enverront de copie de feuilles de résultats des matchs

7.8 ATTRIBUTION DES POINTS

- Chez les Messieurs** : Une victoire en simple attribue 2 points. Une victoire en foursome attribue 3 points.
- Chez les Dames** : Une victoire en simple attribue 1 point. Une victoire en foursome attribue 2 points.

L'équipe victorieuse doit avoir 11 points minimum chez les Messieurs et 5 points minimum chez les dames.

Aucun match ne sera partagé.

- En cas de forfait d'une équipe ou de non présentation au départ du premier trou de l'ensemble de l'équipe, l'autre équipe gagnera le match sur le score de 14 à 0 (2/3 du score max) pour les rencontres Messieurs, et 6 à 0 (2/3 du score max) pour les rencontres Dames;
- Si la somme des index arrondis des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes seront déclarés perdus, De même, en cas d'erreur dans la somme des index **arrondis** des joueurs de simples, tous les simples seront déclarés perdus

7.9 DEPARTAGE

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, chaque capitaine désignera un joueur/joueuse pour disputer un playoff afin de désigner l'équipe gagnante

7.10 INTEMPERIES & CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

L'interruption d'une rencontre pour cause d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles ne peut se faire qu'avec l'accord des deux capitaines.

La procédure suivante s'applique alors :

- Le résultat des matchs terminés est acquis.
- Les matchs interrompus doivent être rejoués en intégralité à une date ultérieure. Cette date doit se situer avant le 6 février 2022.
- Une nouvelle feuille de match actualisée devra être remplie avec les noms des joueurs actualisés.

Si une équipe interrompt une rencontre en l'absence d'accord des deux capitaines tous ses matchs en cours sont perdus.

8.1 QUALIFICATIONS POUR LES QUARTS DE FINALE

Les poules sont constituées de 5 clubs.

Chaque club reçoit 2 fois et se déplace 2 fois.

Le club 1^{er} de sa poule est qualifié pour les ¼ de finales-

Départage au sein d'une poule :

Au terme des rencontres de poules il se peut que plusieurs clubs se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

Le départage s'effectue alors selon les critères successifs suivants :

- 1°) : nombre total de points de match de la Poule.
- 2°) : nombre total de points de match obtenus dans les rencontres des clubs à égalité.
- 3°) : nombre total de 'points obtenus' dans les foursomes des rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent

Les matchs de la phase finale se dérouleront les week-ends de mars :

- ¼ de finale : 5-6 mars 2022
- ½ finale : 12-13 mars 2022
- Finale : 2-3 avril 2022

La participation aux ¼ finales impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

8.2 PROCÉDURE MONTÉES / DESCENTES

Dans la poule de Promotion, le classement se fera conformément au point précédent de "départage au sein d'une poule" après la phase de qualification. 2 montées pour l'édition 2021/2022.

Les 2 clubs qui descendront seront (parmi les 8 poules):

- Dernier de leur poule (si égalité à la dernière place, prise en compte du "départage au sein d'une poule")
- Le plus de match perdus par forfait *pour décourager cette pratique..!*
- Le **moins** de points lors des matches de poule
- Le **moins** de points lors des foursome des matches de poule

moyenne **la moins élevée** des index arrondis de toutes les feuilles de matches (*critère ultime avant le tirage au sort*)

9 REGLES LOCALES PARTICULIERES

9.1 CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le Capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner deux personnes, dont le capitaine, qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou)

9.2 RETARD AU DEPART

Application de la Règle 5.3a

Il est cependant demandé aux Capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser **d'un commun accord**, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte de trou ou du match.

9.3 USAGE DES VOITURETTES

L'usage des voiturettes est strictement interdit à toute personne (joueurs, capitaines, accompagnateurs, personnes autorisées à donner des conseils...) durant toute la durée de la compétition (jusqu'à la fin du dernier match).

Exception : Le Comité de l'épreuve autorise, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et de la Ligue accompagnée du justificatif du medical pass.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou) pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

10 RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de son équipe et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

10.1 RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission sportive ou du Président du Club.

Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

10.2 TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'un ou plusieurs joueurs, la non invitation pour une édition ultérieure...



Ligue de Golf Paris Île-de-France

11 PRIX

L'équipe gagnante et la finaliste seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue de Golf Paris Île-de-France. Le Club vainqueur se verra confier la garde du Trophée aussi longtemps qu'il ne sera pas remis en compétition.

Afin d'assurer une uniformité de gravure, la Ligue se chargera de faire graver le nom du vainqueur sur le Trophée.

12 ARBITRES DE L'ÉPREUVE

Seuls les arbitres de l'Épreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à :

Anke SUTTER : Tél. : 06 87 64 24 98

Guy BALESTRAT : Tél. : 06 86 98 07 79

Catherine BEAUCHESNE : Tél. : 06 60 78 35 06

Rémy MARCHAND : Tél. : 06 32 63 31 93

En cas de doute ou controverse entre les joueurs, un joueur peut invoquer la Règle 20.1b. Mais ceci faisant, les joueurs doivent continuer le match sans délai. Pour rappel, un joueur ne peut appliquer la Règle 20.1c.3 (Règle applicable uniquement en stroke play).

13 COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de la Coupe de Paris est composé de :

Jean-Claude PERCEROU, Président

Didier COCHETEAU

Catherine CONQUY

Denis FABRE

Marie-Bénédicte HISQUIN

Philippe LECOZ

Remy MARCHAND

François MICHELS

Gilbert VEYRAN

Ce règlement a été rédigé par la Ligue de Golf Paris Île-de-France qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition.